

# Société Lorientaise des Beaux-Arts Biennale du "Petit Format " du Dimanche 19 février au 26 février 2023

Horaires : tous les jours - 10h à 18h Palais des congrès Lorient, Quai Mansion

# Règlement

Ce salon est ouvert à tous les artistes, peintres, photographes, sculpteurs, graveurs et plasticiens...

Chaque artiste présentera **un ensemble cohérent de 4 œuvres**. Pourront être présentées à la sélection des œuvres dans toutes les techniques.

Pour les artistes n'ayant jamais exposé à la SLBA il est demandé d'envoyer un dossier de présentation, une page maximum, comprenant parcours artistique, démarche, plus quelques photos représentatives d'œuvres réalisées, en complément de celles proposées à la biennale. Ce dossier devra être envoyé à la secrétaire (slba.secretariat@gmail.com) en même temps que l'inscription de votre dossier en ligne.

### **Format**

Le format maximum pour chacune des œuvres hors tout, y compris encadrement est de **45cm/35cm**Les œuvres en trois dimensions devront s'inscrire dans un volume dont la surface de base ne dépassera pas 45cm x 35cm et la profondeur 35cm.

## **Sélection**

Selon les critères de qualité fixés par le jury, **l'ensemble des 4 œuvres** devra respecter une cohérence et une unité de présentation. Cet ensemble sera soumis à la sélection et les décisions du jury seront sans appel.

Les décisions seront communiquées par mail aux artistes, retenus ou non le 21 décembre 2022.

Sans aucune réponse de la SLBA à la date du 27 décembre 2022 contacter la secrétaire.

# Inscription

Le dossier d'inscription est à remplir en ligne sur le site : salon.slba56.fr

à partir du 5 octobre 2022 jusqu'au 18 décembre 2022

## N .B les dossiers papier ne sont pas acceptés

## **Droits de Participation**

Ils s'élèvent à 20€ d'adhésion à la SLBA plus 35€ de droit d'accrochage et catalogue.

Pour les artistes de - 25 ans seule l'adhésion est demandée, les droits d'accrochage et de catalogue sont gratuits. Les droits de participation doivent être envoyés au plus tard le 18/12/2022 à l'adresse de la trésorière joindre une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse ; en un seul chèque de 55€ à l'ordre de la SLBA (pour les artistes de – 25 ans un chèque de 20€). Si le chèque n'est pas au nom de l'artiste indiquer celui-ci au dos du chèque.

#### Votre inscription ne sera effective qu'après réception de votre règlement.

Adresse de la trésorière : Marie- Antoinette Etoré

2, chemin des Gaboriaux 56120 GUEGON tél: 06 19 85 16 76

Les droits de participation seront encaissés après votre sélection par le jury, en cas de non sélection le chèque vous sera renvoyé.

#### Réception des œuvres

Les œuvres sélectionnées seront à déposer au Palais Des Congrès de Lorient :

#### le Jeudi 16 février de 14h à 17h30

Les œuvres envoyées par transporteur ou par la poste devront parvenir **le 10 février au plus tard au secrétariat**. (Prendre contact avec le secrétariat par courriel pour en fixer les modalités.)

#### Présentation des œuvres

Chaque œuvre doit comporter au dos, le nom, le prénom, l'adresse de l'artiste, le titre de l'œuvre et le sens d'accrochage.

Prévoir impérativement un système d'accrochage de qualité au dos de l'œuvre.

Pour les œuvres composées de plusieurs pièces l'artiste les déposera montées.

Pour des raisons de sécurité le verre n'est plus autorisé pour les encadrements (verre organique autorisé)

Les œuvres dont les dimensions ne respecteront pas les règles fixées, ou dont la présentation ne sera pas suffisamment soignée seront refusées.

Pour les toiles seul le cache pointes est autorisé : pas d'encadrement.

Le placement des œuvres sera réalisé par la commission d'accrochage et sera sans appel.

Pendant l'exposition toute publicité est interdite.

# Sculptures:

Les artistes sont priés d'apporter les socles adaptés identifiables et propres.

Les sculptures devront être parfaitement fixées à leur socle. Toute absence de socle ou tout socle ne répondant pas aux caractéristiques ci-dessus entraînera un refus.

Au-delà de 20 Kg, les artistes devront les placer eux-mêmes en fonction des indications données par les personnes en charge de l'accrochage.

# Vernissage

Les exposants et l'ensemble des adhérents sont invités au vernissage du salon qui aura lieu

Le Samedi 18 février à 18h au Palais des Congrès de Lorient, quai Mansion.

#### Permanences du salon :

Vous êtes invité à participer aux permanences de l'exposition.

#### Retrait des œuvres

Les œuvres seront à retirer au Palais des Congrès le dimanche 26 février à partir de 18h.

Toute œuvre, non retirée au bout d'un an, sera de fait la propriété de la SLBA.

# Conditions générales et responsabilités

La SLBA assurera la promotion et le soin des œuvres confiées par les sociétaires durant le Salon, mais elle décline toute responsabilité en cas d'incendie, de perte, de vol, de chute ou d'avarie de quelque nature que ce soit et quelle qu'en soit la cause.

En conséquence les exposants reconnaissent, par la seule acceptation du règlement, la non responsabilité de la SLBA et de ses mandataires et renoncent par avance à tout recours à son encontre et à leur encontre.

## Ventes d'œuvres

Les artistes ont la possibilité de vendre leurs œuvres.

Ils s'engagent à verser un don de 20% du prix de leur vente pour contribution au fonctionnement de la SLBA.

## Les Prix et Récompenses

La SLBA dote 1100 euros de prix

- 1<sup>er</sup> prix 800 euros
- 2<sup>ème</sup> prix 300 euros

Autres prix:

Le Prix de la Ville de Lorient,

Le Prix Géant des Beaux-Arts

Le Prix des Amis du Musée de la Compagnie des Indes (AMCI)

Le Prix Association des Palmes Académiques (AMOPA)

N.B : Le jury se réserve la possibilité de ne pas attribuer de prix si la qualité des œuvres n'est pas suffisante.

#### Secrétariat

Marie-Pierre Beaumes-Kuhn

Secrétariat SLBA

slba.secretariat@gmail.com

06 86 24 16 99

Site: www.slba56.fr